rikolto

Appel d'offre National

FOURNITURE DE DEUX JEEPS 4X4 LAND CRUISER TOUT TERRAIN,

Référence de publication :
RIKOLTO-BKV-01

Date de Publication : 05 Aout 2022

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Contexte et aperçu sur RIKOLTO

Rikolto en RD Congo, est une fondation internationale d'utilité publique de droit belge avec plus de 40 ans d'expérience dans le partenariat avec les organisations d'agriculteurs et des acteurs de la chaîne alimentaire dans quatre continents : l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et l'Europe. Présente en République Démocratique du Congo depuis l'an 2005, Rikolto RD Congo met en œuvre un programme de développement et d'appui aux chaînes de valeur agricoles et systèmes alimentaires dans une logique de durabilité des interventions et d'appropriation des processus par les acteurs. Elle est active à l'Est de la RDC dans les provinces du Sud-Kivu, Nord-Kivu, Tanganyika, Ituri et Tshopo , principalement dans les filières café arabica, cacao, riz et les systèmes alimentaires durables dans les villes. Son bureau de représentation régionale en RD Congo se trouve à Bukavu, au Sud-Kivu. Pour plus de détails sur l'identité et les programmes de Rikolto en RD Congo, prière vous référer au site : www.rikoltordcongo.org

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce marché comme étant la seule base de cette procédure d'achat, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnées dans ce dossier d'appel d'offres.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée entraînera le refus de l'offre en question.

Aucune réserve concernant le dossier d'appel d'offres ne sera prise en compte. Toute réserve entraînera le refus immédiat de l'offre en question avant même qu'elle soit étudiée.

2. Objectif de l'appel d'offre

L'objectif de cet appel d'offres est de solliciter des offres compétitives pour la fourniture de deux Jeeps Land Cruiser 4x4 tout terrain, à RIKOLTO RDC.

3. Planning du processus de cet appel d'offres

ACTIVITES	DATE	HEURE
Date de publication de l'appel d'offres, site média Congo; les Radio télévisions National RTNC, RTNK, MAENDELEO	05 Aout 2022	
Date limite de récupération des Dossiers d'appel d'offre auprès de RIKOLTO	25 Aout 2022	16h00
Période limite pour demander des clarifications à RIKOLTO	28 Aout 2022	16h00
Deadline de réponses aux questions de soumissionnaires	05 Septembre 2022	16h00
Date et heure limite pour le dépôt des soumissions	15 Septembre 2022	16h00
Ouverture des offres par RIKOLTO	19 Septembre 2022	10h – 11h
Evaluation des offres par RIKOLTO	20 septembre 2022	10h – 14h
Information aux soumissionnaires	21 septembre 2022	
Notification d'attribution au soumissionnaire retenu	22 septembre 2022	11h
Signature du contrat	24 septembre 2022	10h

Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale de Bukavu / RDC (GMT+2). Ce planning est susceptible d'être modifié librement par RIKOLTO RDC selon les contraintes rencontrées.

4. Questions et Clarifications

Les soumissionnaires qui ont des questions en rapport avec le présent appel d'offre peuvent les poser avant et au plus tard le 28/08/2022 par voie électronique en adressant un e-mail à : rikoltordc.procurement@rikolto.org

Le mail devra avoir comme objet : RIKOLTO-BKV-01

Tout soumissionnaire qui cherchera à organiser une réunion privée avec RIKOLTO RDC relative au processus de cet appel d'offre pendant la durée de l'appel d'offres, se fera exclure de fait de la procédure.

5. Éligibilité

La participation à l'appel d'offres est ouverte de manière égale à toute personne physique ou morale (y inclues les sociétés) en RDC.

6. Retrait et dépôt du dossier d'appel d'offre

Retrait des dossiers vierges :

Les soumissionnaires sont invités à se présenter au bureau de RIKOLTO pour retirer le dossier d'appel d'offres à compléter.

Dépôt des dossiers déjà complétés

Les offres doivent être soumises soit :

a. Par email à l'adresse suivante: rikoltordc.procurement@rikolto.org

NB : La référence de l'offre et le nom du soumissionnaire seront utilisées comme intitulé du courrier électronique.

b. Par dépôt physique aux bureaux de RIKOLTO RDC ci-dessous:

Pour la période du 05 au 31 aout 2022 au Bureau de RIKOLTO RDC situé sur numéro 095, Avenue Nyofu, Quartier Ndendere, Commune d'Ibanda, Bukavu, DR Congo.

Pour la période du 1er au 15 septembre 2022 au Bureau de RIKOLTO RDC situé sur numéro 364, Avenue Patrice Emery Lumumba, Quartier Nyalukemba, Commune d'Ibanda, Bukavu, DR Congo, en face du Bureau de la CNSS (changement d'adresse prévu à partir du 1er septembre 2022).

NB : La référence de l'offre et le nom du soumissionnaire seront mentionnés sur l'enveloppe.

Les offres doivent parvenir à RIKOLTO RDC au plus tard le 15 septembre par l'une des deux voies prévues au point 6.

NB: Les soumissions en retard (c'est-à-dire transmises après le 15 septembre) ne seront ni acceptées ni évaluées. Toutes les soumissions seront irrévocables après la date de clôture de l'appel d'offres national.

Assurez-vous d'avoir signé dans le registre pour preuve de réception de votre offre, ceci pour confirmer que vous avez effectivement déposé votre offre au bon endroit selon l'adresse indiquée ci-dessus.

7. Spécifications techniques des produits sollicités

Les produits demandés devront avoir les spécifications techniques suivantes :

Qte	DESIGNATION PRECISE	Spécifications techniques pour chaque véhicule
2	Jeep Land Cruiser 4x4 Tout terrain	1. Transmission: 5 Vitesses 2. Capacité: 10 Places 3. Nombre de portes : 5 4. Carburant : Diesel avec réservoir de 130 litres 5. Couleur : Blanche 6. Moteur : 6 Cylindres, 1 HZ • 7. Trousse à outils, y compris le cric hi lift fixé au porte-bagage 8. Trousse de secours 9. Extincteur d'incendie 10. Vitres électriques 11. Air bag (Pour conducteur et passagers de devant) 12. Radio AM/FM, CD AUX, USB 13. Pneus : Goodrich Mud 14. Pneus de réserve : 1 Pièce fixée sur le porte bagage 15. Climatisation : Manuelle 16. Tapis de sol: Plastique (Pas de velours) 17. Les Triangles 18. Kit de préfiltre à Carburant 19. Freins avant : Disque 20. Frein arrière : Tambour 21. Différentiel (Tirefort)

8. Constitution du dossier

Le dossier du soumissionnaire doit comporter les documents suivants :

- Liste des documents à produire dûment remplie (Annexe 1)
- Déclaration de conformité et d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs de RIKOLTO RDC (Annexe 2)
- Formulaire d'identification du soumissionnaire dument rempli (Annexe 3)
- Offre technique : Spécifications techniques du produit proposé (Annexe 4)

- Offre financière (Annexe 5)
- Déclaration finale dûment remplie (Annexe 7)
- Notification du numéro d'impôt
- Attestation fiscale en cours de validité
- RCCM
- Identification Nationale de l'entreprise
- Preuve d'existence d'un compte bancaire opérationnel chez EQUITY-BCDC, à défaut si le soumissionnaire possède un compte bancaire dans une autre banque il devra supporter les frais de transfert (virement bancaire).
- Carte d'électeur ou passeport du propriétaire de l'entreprise.
- Expérience avec d'autres organisations internationales (maximum 3 durant les 3 dernières années).

Consignes

- L'annexe 3 doit contenir toutes les informations demandées.
- Les annexes 2, 5 et 7 doivent être signées et cachées.
- Le fait de ne pas fournir tout ce qui est demandé et dans les formats indiqués, peut entraîner la disqualification de l'offre du soumissionnaire, cela entrainera son exclusion dans le processus.

9. Propositions en retard

Les propositions arrivant après la date limite ne seront pas acceptées et seront rejetées.

Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.
RIKOLTO RDC se réserve, à son entière discrétion, le droit de demander des clarifications ou compléments d'informations à une partie des soumissionnaires ou à l'ensemble.

Cependant, les soumissionnaires sont avertis que toute clarification demandée par RIKOLTO RDC ne leur permettra pas pour autant de corriger leur offre ou d'y apporter une modification.

10. Procédure d'appel d'offres

RIKOLTO RDC se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse.
RIKOLTO RDC n'est pas tenue d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition de la part d'un fournisseur. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

11. Période de validité – Devise (montant de soumission) & langue de l'offre

Les fournisseurs s'engagent à soumettre une offre qui restera valide pour une période de nonante (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Les offres devront être présentées en Dollars Américains, Hors Taxes. Il est cependant nécessaire de prendre connaissance que Rikolto n'est pas soumis à la TVA et est exempté des droits et taxes à l'importation.

Les offres ainsi que toute la correspondance et tous les documents relatifs à l'offre échangés entre le soumissionnaire et RIKOLTO RDC doivent être rédigés en Français.

Les documents justificatifs et autres documents fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue, pourvu qu'ils soient accompagnés d'une traduction exacte en Français. Toutefois, pour l'interprétation de l'offre, la version Française prévaudra.

12. Modification ou retrait des offres

Les soumissionnaires ne peuvent modifier leurs offres une fois soumises à RIKOLTO RDC. Ils peuvent, néanmoins, retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres indiquée. Aucune offre ne pourra être modifiée, passé cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

13. Coûts de préparation des offres

Tous les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre sont à sa charge et ne seront aucunement réclamés à RIKOLTO RDC.

14. Ouverture des offres

L'ouverture des offres a pour but de vérifier si celles-ci sont complètes et valides. Tous les soumissionnaires désirant participer à la séance d'ouverture sont invités à l'horaire indiqué à la section 3 afin d'avoir une idée sur leurs offres par rapport aux autres.

L'évaluation ultérieure des offres sera effectuée au bureau de RIKOLTO RDC par une commission ad hoc.

15. Critères de sélection

Seules les dossiers répondant aux exigences de l'appel d'offre seront éligibles à l'évaluation :

a) Conformité du dossier administratif

b) Conformité de l'offre technique

c) Prix corrects correspondant au marché

d) Délai de livraison

e) Conditions de paiement

f) Références antérieures du soumissionnaire dans la fourniture des produits demandés.

RIKOLTO se réserve le droit de rendre visite aux entreprises dont le dossier d'offre a été retenu afin de se rendre compte de la capacité de ces derniers à honorer le contrat.

16. Critères d'attribution

Le critère d'attribution du marché sera le meilleur rapport « Qualité – Prix, couplé au délai de livraison ».

RIKOLTO se réserve le droit de faire un screening sur le fournisseur avant la signature du contrat.

17. Propriété des offres

RIKOLTO RDC détient la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de cette procédure d'appel d'offres. Par conséquent, les offres ne seront pas renvoyées aux soumissionnaires, ils restent la propriété exclusive de RIKOLTO RDC. Les dossiers qui seront déposés ne seront pas réclamés ni retournés aux soumissionnaires quelques soient les conditions.

18. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation ou de la suspension de cette procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par écrit par RIKOLTO RDC.

Si la procédure d'appel d'offres est annulée avant la session d'ouverture des offres par RIKOLTO RDC, les offres transmises en dur et dont les enveloppes sont encore scellées, seront renvoyées non ouvertes, aux soumissionnaires.

Mais en cas de la suspension du présent appel d'offre, RIKOLTO RDC gardera toutes les offres réceptionnées et au moment de relance de la procédure, RIKOLTO RDC en informera les soumissionnaires par écrit pour demander leur volonté de poursuivre la procédure aux mêmes conditions.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir lorsque RIKOLTO RDC n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;

3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

RIKOLTO RDC ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si RIKOLTO RDC a été prévenue de la possibilité de dommages et intérêts.
La publication d'un avis d'achat n'engage pas RIKOLTO RDC à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

19. Ethique

RIKOLTO RDC porte une attention particulière aux valeurs éthiques de ses fournisseurs et prestataires et souhaite travailler avec des partenaires prêts à se conformer aux règles éthiques de base.
Les soumissionnaires se doivent de lire et de comprendre ces règles dans l'annexe 6 et s'engagent à les respecter en signant la « Déclaration de conformité & d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs.

20. Déclaration de décharge de responsabilité pour des erreurs

RIKOLTO RDC ne sera pas tenu responsable de toute erreur ou omission dans toute ou partie de cet appel d'offre ou des réponses aux questions du fournisseur. Bien que RIKOLTO RDC ait fait des efforts pour assurer une représentation exacte des informations contenues dans cet Appel d'offre, les informations contenues dans l'appel d'offre sont uniquement attribuées à titre de lignes directrices pour les soumissionnaires. RIKOLTO RDC ne garantit pas l'exactitude des informations ou qu'elles sont nécessairement exhaustives. Les soumissionnaires devront s'assurer que leur proposition répondent à toutes les exigences de l'appel d'offre, informer immédiatement RIKOLTO RDC de toute divergence ou erreur apparente dans l'appel d'offre et demander des éclaircissements.

Fait à Bukavu, le 05 aout 2022

Pour RIKOLTO EN RDC

Germaine FURAHA

Directrice Régionale

ANNEXE 1

LISTE DES DOCUMENTS À PRODUIRE DANS CE DOSSIER
(À remplir par tous les soumissionnaire)

Veuillez répondre par « oui » ou « non » dans la colonne de droite si les copies des documents sont présentes dans ce dossier.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Documents	Description	Inclus Oui/Non
Annexe 2	Déclaration de conformité et d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs RIKOLTO RDC	
Annexe 4	Liste des documents à produire	
Annexe 3	Formulaire d'identification des soumissionnaires locaux (Supplier Due Diligence)	
Annexe 4	Déclaration finale	
Document séparé	Notification du numéro d'impôt	
Document séparé	RCCM	
Document séparé	Identification nationale de l'entreprise	
Document séparé	Preuve d'existence d'un compte bancaire	
Document séparé	Carte d'électeur ou passeport du propriétaire de l'entreprise	
Document séparé	Listes de prix complétées pour chaque lot (hors taxe et en USD)	
Document séparé	Preuve d'expérience avec une autre organisation non gouvernementale durant les 3 dernières années	

ANNEXE 2

Déclaration de conformité et d'engagement à respecter le Code de Conduite des fournisseurs de RIKOLTO RDC

RIKOLTO RDC s'efforce d'acheter des biens et des services qui:

1 sont produits et livrés dans des conditions qui n'impliquent ni abus de personne ni exploitation de quelque nature que ce soit;
2 se conforment aux lois et règlements internationaux et locaux;
3 avoir le moins d'impact négatif sur l'environnement.

Ce document sert donc de «Déclaration de normes éthiques» pour tous les fournisseurs des services et biens faisant des affaires avec RIKOLTO RDC.

En signant cette déclaration, le fournisseur s'engage à respecter le code de conduite des fournisseurs de RIKOLTO pendant toute la durée de la relation contractuelle avec RIKOLTO RDC.

Cette déclaration sera conservée dans le dossier de RIKOLTO pendant 7 ans et sera mise à jour en cas de modification du code de conduite des fournisseurs de RIKOLTO.

Le personnel de RIKOLTO RDC peut effectuer des contrôles pour vérifier le respect de ces normes. Si RIKOLTO estime que le fournisseurs ne respecte pas ou ne prend pas les mesures appropriées pour se conformer à ces normes, RIKOLTO RDC peut résilier tous les contrats et accords avec le contractant immédiatement et sans aucune indemnité.

En signant cette déclaration, le contractant garantit:

a) se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur en RDC; ET
b) respecter les normes éthiques prescrites dans le code de conduite des fournisseurs de RIKOLTO RDC.

Nom du fournisseur:

Nom du représentant légal:

Signature:

ANNEXE 3

QUESTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE

Juridique	
Nom officiel de votre organisation	
Nom commercial si différent	
Type d'organisation (but lucratif, ONG etc.)	
Forme juridique	
Numéro, lieu et date d'immatriculation – RCCM	
Numéro, lieu et date d'immatriculation - identité nationale	
Date de création de l'organisation si différente de la date d'immatriculation	
Statut d'imposition légal (ex. exemption de TVA ou autre, régime fiscal général, etc.)	
Numéro de TVA (le cas échéant)	
Adresse complète de votre siège	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Site internet	
Votre entreprise a-t-elle déjà été connue sous d'autres noms ? Si oui, veuillez indiquer.	
Informations sur les branches, agences ou sites d'affaires supplémentaires	
Noms des directeurs actuels de votre organisation	

Contacts	
Nom du point de contact/du titulaire du compte	
Numéro de téléphone du point de contact/du titulaire ducompte	
Adresse électronique du point de contact/du titulaire du compte	
Paiements	
Conditions de paiement standard	
Nom de l'établissement bancaireet branche	
Adresse de l'établissementbancaire et branche	
Code banque / code guichet	
Code SWIFT/IBAN	
Numéro de compte	
Nom du compte	
Finances	
Sur demande, êtes-vous en mesure de fournir des états financiers audités pour les trois années passées ?	
Chiffre d'affaires de la dernièreannée fiscale de l'organisation (indiquer la devise)	
L'actif net à la fin de la dernièreannée fiscale de l'organisation (indiquer la devise)	
Nombre d'employées pendant ladernière année fiscale dans l'organisation	
Votre organisation a-t-elle déjà fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption ? Si oui, précisez.	
Une personne de votre organisation a-t-elle déjà été accusée ou a-t-elle déjà fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption ? Si oui, précisez.	
Assurance qualité	

Votre organisation a-t-elle une politique d'Assurance Qualité?	
Votre organisation a-t-elle une Certification nationale de qualité	
Votre organisation a-t-elle une Certification Internationale de qualité? Veuillez fournir la copie de ces documents.	
Disponibilité du stock et service après-vente	
Votre organisation a-t-elle actuellement des stocks de produits demandé? Où sont-ils situés?	
Quelle est la garantie donnée concernant le produit (le cas échéant) ?	
Votre organisation peut-elle garantir l'approvisionnement en pièces de rechange pendant 2 ans minimum.	
Références Veuillez fournir deux références de clients ayant acheté les produits que vous êtes susceptibles de fournir à RIKOLTO au cours des 3 années passées (en fournissant ces informations, le fournisseur consent à ce que RIKOLTO contacte les clients listés comme référence ci-dessous)	
Référence 1	
Nom	
Adresse	
Téléphone et/ou email	
Référence 2	
Nom	
Adresse	
Téléphone et/ou email	
Référence 3	
Nom	
Adresse	
Téléphone et/ou email	

ANNEXE 4

OFFRE TECHNIQUE

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRODUITS PROPOSES PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Qte	DESIGNATION PRECISE	Spécifications techniques (à détailler)
		1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21.

NB : Veuillez annexez les photos des produits proposés. Sans être limitative, la spécification technique doit être faite en suivant l'ordre des points tels que énumérés au point « 7 ».

ANNEXE 5

OFFRE FINANCIERE

MATRICE DETAILLEE DES PRIX

Veuillez inclure le frais de livraison sous douane et montage dans vos prix unitaires.
Lieu de livraison : Bureau de RIKOLTO situé sur numéro 364, Avenue Patrice Emery Lumumba, Quartier Nyalukemba, Commune d'Ibanda, Bukavu, DR Congo, en face du Bureau de la CNSS (Nouvelle adresse à partir du 1er septembre 2022)

	DESIGNATION PRECISE	Spécifications technique	QTE	UNITE	Prix Unitaire en USD	Prix Total Hors Taxes en USD
1	Jeep 4x4 tout terrain	Cfr Annexe 4	2	Pièce		
			PRIX TOTA HORS TAXES USD			
			PRIX TOTAL TAXES COMPRISES			

Fait àle

Nom de la société

Nom et fonction du signataire

Sceau

ANNEXE 6

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE RIKOLTO

1. Champ d'application :

Les dispositions du présent Code de conduite énoncent ce que RIKOLTO attend de tous ses fournisseurs. RIKOLTO estime que ces principes doivent s'appliquer aux fournisseurs et à leurs employés, maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants. Elle attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que le présent Code de conduite soit communiqué à leurs employés, maisons mères, filiales, entités affiliées et sous-traitants, et ce, dans la langue locale et de manière compréhensible pour tous. Pour pouvoir être inscrits au registre des fournisseurs des RIKOLTO ou faire affaire avec RIKOLTO, les fournisseurs doivent lire le présent Code de conduite et accepter les normes minimales attendues des fournisseurs des RIKOLTO qui y sont énoncées. Par ailleurs, les fournisseurs doivent noter que certaines dispositions du présent Code de conduite s'imposeront à eux si un marché leur est attribué par RIKOLTO. Le non-respect de certaines dispositions peut également empêcher un fournisseur de prétendre à l'attribution d'un marché.
Les fournisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des clauses contractuelles et des politiques d'achat de RIKOLTO pour vérifier s'ils remplissent les conditions requises.

2. Amélioration continue

Les dispositions énoncées dans le présent Code de conduite définissent les normes minimales que les fournisseurs des RIKOLTO sont tenus de respecter. RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils s'efforcent de surpasser les bonnes pratiques internationales et celles de leur secteur d'activité. Elle attend également d'eux qu'ils encouragent leurs propres fournisseurs et sous-traitants à s'efforcer de respecter les principes de ce Code de conduite et qu'ils Œuvrent avec eux en ce sens. Conscientes que, pour certaines des normes établies dans le présent Code de conduite, parvenir à la conformité relève d'une évolution dynamique, RIKOLTO encourage ses fournisseurs à améliorer continuellement en ce sens les conditions sur les lieux de travail.

3. Gestion, suivi et évaluation

RIKOLTO attend de ses fournisseurs, au minimum, qu'ils s'assignent des objectifs clairs en vue de satisfaire aux normes décrites dans le présent Code de conduite, qu' ils établissent et maintiennent des systèmes de gestion appropriés concernant les dispositions de celui-ci et qu'ils examinent, contrôlent et modifient activement leurs processus de gestion et leurs modalités de fonctionnement pour les aligner sur les principes énoncés.

Travail

4. Liberté d'association et négociation collective

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils assurent à leurs travailleurs, sans distinction, le libre exercice du droit syndical, du droit de promouvoir et de défendre leurs intérêts et du droit de négociation collective, et qu'ils protègent leurs travailleurs contre toutes les formes de discrimination, en actes ou en paroles, tendant à porter atteinte à l'exercice de leur droit syndical et de leur droit d'exercer des activités syndicales et de négocier collectivement.

5. Travail forcé ou obligatoire

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils interdisent le travail forcé ou obligatoire sous toutes ses formes.

6. Travail des enfants

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu' ils n'emploient aucun enfant n'ayant pas atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi spécifié dans la législation du ou des pays où le contrat est partiellement ou totalement exécuté.

7. Discrimination

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils assurent l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ou sur d'autres motifs reconnus par la législation nationale. RIKOLTO attend également d'eux qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que ni eux-mêmes, ni leurs maisons mères, filiales, entités affiliées ou sous-traitants ne se livrent à des pratiques d'emploi sexistes ou discriminatoires, notamment en matière de recrutement, de promotion, de formation, de rémunération et d'avantages.

8. Salaires, horaires de travail et autres conditions de travail

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils veillent à ce que les salaires soient payés en monnaie ayant cours légal, à des intervalles réguliers n'excédant pas un mois, intégralement et directement aux travailleurs intéressés. Les fournisseurs doivent tenir des états adéquats de ces paiements. Des retenues sur les salaires ne sont autorisées que dans des conditions et limites prescrites par la législation et la réglementation applicables ou fixées par une convention collective, et les fournisseurs doivent informer les travailleurs concernés de ces retenues au moment de chaque paiement. Les salaires, la durée du travail et les autres conditions de travail fixés par les fournisseurs ne doivent pas être moins favorables que les conditions d'emploi les plus favorables en vigueur sur le marché local (c'est-à-dire celles qui figurent dans : i) les conventions collectives représentant une proportion substantielle des employeurs et des travailleurs ; ii) les

sentences arbitrales ; iii) la législation et la réglementation applicables) pour un travail de même nature dans la profession ou le secteur concerné au sein de la même région .

9. Santé et sécurité :

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils fassent en sorte que, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable : a) les lieux de travail, les machines, les matériels et les procédés de travail placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la sécurité et la santé des travailleurs ; b) les substances et les agents chimiques, physiques et biologiques placés sous leur contrôle ne présentent pas de risque pour la santé lorsqu'une protection appropriée est assurée ; c) en cas de besoin, des vêtements de protection et un équipement de protection appropriés soient fournis afin de prévenir, dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable, les risques d'accidents ou d'effets préjudiciables à ta santé.

Droits de l'homme

10. Droits de l'homme :

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils défendent et respectent la protection des droits de l'homme institués au niveau international et qu'ils veillent à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme .

11. Harcèlement et traitement brutal ou inhumain

RIKOLTO attendent de ses fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un climat où tous les employés sont traités avec dignité et respect. RIKOLTO attend également de ses fournisseurs, de leurs maisons mères, filiales, entités affiliés et sous-traitants qu'ils n'aient pas recours ou ne se livrent pas ou ne laissent pas leurs employés ou toute autre personne engagée par eux avoir recours ou se livrer aux faits suivants : menaces de violences, harcèlement ou agression verbal ou psychologique, exploitation et atteintes sexuelles. Les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles violent les normes juridiques internationales universellement reconnues et ont toujours été inacceptables et interdits pour RIKOLTO. Avant de conclure un accord avec RIKOLTO, les fournisseurs sont informés des normes de conduite relatives à l'interdiction de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Ces normes comprennent, sans s'y limiter : 1) l'interdiction de toute relation sexuelle avec une personne de moins de 18 ans, quel que soit l'âge légal de la majorité ou du consentement sexuel ; 2) l'interdiction de toute relation sexuelle en échange d'argent, d'un emploi, de biens, de services ou de toute autre chose de valeur ; 3) l'interdiction de toute relation sexuelle relevant de l'exploitation ou ayant un caractère dégradant. RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures voulues pour interdire à leurs employés ou à toute autre personne engagée par eux de se livrer à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. RIKOLTO attend également de leurs fournisseurs qu'ils instaurent et préservent un environnement propre à prévenir

tout fait d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Les contrats des RIKOLTO comporteront des dispositions imposant aux fournisseurs l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le fait, pour un fournisseur, de ne pas prendre des mesures préventives contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de ne pas enquêter sur les faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de ne pas prendre de mesures pour remédier aux situations d'exploitation et d'atteintes sexuelles constitue un motif justifiant la rupture de tout accord conclu avec RIKOLTO. En outre, aucun traitement, sous contrainte, brutal ou inhumain, ou châtiment corporel de tous ordres ne sera toléré, ni la menace de l'un quelconque de ces traitements.

Environnement

12. Protection de l'environnement

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils aient une politique environnementale efficace et qu'ils se conforment aux lois et règlements en vigueur concernant la protection de l'environnement. Partout où cela est possible, les fournisseurs devraient favoriser le principe de précaution dans le traitement des questions environnementales, prendre des initiatives visant à encourager une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement et stimuler la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement recourant à des pratiques saines fondées sur le cycle de vie.

13. Produits chimiques et matières dangereuses

Les produits chimiques et autres matières qui présentent un danger en cas de déversement dans le milieu naturel doivent être recensés et gérés de façon à garantir la sécurité à toutes les étapes de leur manipulation, transport, stockage, recyclage ou réutilisation et élimination.

14. Eaux usées et déchets solides

Les eaux usées et déchets solides provenant des activités commerciales, des procédés industriels et des installations d'assainissement des fournisseurs doivent être surveillés, contrôlés et traités comme il se doit avant d'être rejetés ou éliminés.

15. Émissions dans l'atmosphère

Les émissions dans l'atmosphère de composés organiques volatils, d'aérosols, de matières corrosives, de particules, de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et de résidus de combustion provenant des activités des fournisseurs doivent être analysées, surveillées, contrôlées et traitées comme il se doit avant d'être rejetées ou évacuées.

16. Minimisation de la production de déchets, maximisation du recyclage

Les déchets de tous types, y compris les eaux usées et les déchets énergétiques, doivent être réduits ou éliminés à la source, notamment grâce à la modification des procédés de production et d'entretien et des méthodes de gestion d'installations, au remplacement de

certaines matières par d'autres, à des mesures d'économie et au recyclage et à la réutilisation des matières.

Déontologie

17. Corruption

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux plus hautes normes morales et éthiques, qu'ils respectent les législations nationales et qu'ils ne pratiquent aucune forme de corruption, notamment, mais non exclusivement, l'extorsion, la fraude ou le versement de pots-de-vin.

18. Conflit d'intérêts

RIKOLTO attend de ses fournisseurs qu'ils lui signalent toute situation risquant d'apparaître comme un conflit d'intérêts, et portent à son attention les cas où un employé de RIKOLTO pourrait avoir un intérêt quelconque dans l'activité du fournisseur en question ou entretenir quelques liens économiques que ce soit avec celui-ci.

19. Cadeaux et invitations

RIKOLTO applique une politique de « ***tolérance zéro*** » et n'acceptent aucune sorte de cadeaux ou d'invitations. Les employés de RIKOLTO déclineront toute invitation à des manifestations sportives ou culturelles, toute offre de transport, de vacances ou autres déplacements de loisirs, ainsi que toute invitation à déjeuner ou dîner. RIKOLTO attendent de ses fournisseurs qu'ils ne proposent aucun avantage comme la gratuité de biens ou de services, ou un poste de travail, ou bien des conditions d'achat particulières à un membre du personnel de RIKOLTO aux fins de faciliter leurs activités auprès de RIKOLTO.

20. Contact

Toute question relative au présent Code de conduite peut être adressée à l'administration de RIKOLTO à l'adresse suivante : rikoltordc.procurement@rikolto.org

ANNEXE 7

DECLARATION FINALE

Nous, soussignés, déclarons que

- nous avons examiné dans sa totalité le contenu de cet appel d'offre et nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions ;
- nous disposons de la capacité financière et opérationnelle requise, telle que définie dans l'appel d'offre ;
- nous n'avons pas participé précédemment à la préparation des documents de marché utilisés lors de la présente procédure d'attribution ;

Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Si cela est demandé, nous nous engageons également à fournir des preuves de notre situation économique et financière ainsi que de notre capacité technique et professionnelle.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas les preuves requises dans un délai de 7 jours calendaires suivant la réception de la notification de l'attribution ou si les informations fournies s'avèrent être fausses, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

Nous nous engageons à respecter les clauses environnemental et déontologiques figurant dans l'annexe 6, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission de la présente candidature.

Nous informerons immédiatement RIKOLTO de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente candidature puisse entraîner notre exclusion du présent et de tout autre marché.

Nous prenons note du fait que RIKOLTO n'est pas tenue de donner suite à cette invitation à soumissionner. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en

procédant de la sorte.

Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de RIKOLTO, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne et/ou au système de détection rapide et d'exclusion.

Nom et prénom: <... >

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

<.....> Lieu et

date: <.....> Sceau de

la société/de l'entreprise: